

**2021 DFPE 171** Subventions (553 184 euros) et avenants n° 1, 4 et 6 avec l'association France Horizon (10e) pour ses 3 établissements d'accueil de la petite enfance.

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations adoptées au conseil de Paris du 12 au 15 décembre 2016, du 4 au 6 juin 2018 et du 15 au 17 décembre 2020, vous avez approuvé les termes des conventions d'objectifs signées avec l'association France Horizon, relatives au fonctionnement de ses 3 établissements d'accueil de la petite enfance. La capacité totale est de 103 places.

Deux de ces conventions, d'une durée respective de 3 ans et de 2 ans, venant à échéance le 31 décembre 2019, elles ont été prorogées une première fois jusqu'au 31 décembre 2020 par avenants n° 1 et 3 en date du 2 juillet 2019, puis une seconde fois jusqu'au 31 décembre 2021 par avenants n° 3 et 5 en date du 30 décembre 2020. Les conventions insistent (articles 1 et 2) sur l'accueil des enfants parisiens, tous les jours de la semaine, sur la participation de l'association à la commission d'attribution des places d'accueil collectif organisée par la mairie d'arrondissement, et sur l'engagement de l'association à optimiser ses taux d'occupation et de fréquentation.

Pour l'année 2021, il est proposé de signer un avenant n°1, un avenant n°4 et un avenant n°6 à ces conventions qui fixent :

- les subventions municipales pour l'année 2021 ;
- l'engagement de l'association à réaliser, pour cette même année, des taux d'occupation et des taux de fréquentation et à mettre en œuvre les moyens destinés à atteindre ses objectifs.

Au vu des budgets présentés pour 2021 et annexés aux avenants, il est proposé de fixer une subvention globale de 553 184 euros.

Cette subvention globale comprend :

- la subvention de l'établissement multi-accueil sis 1, rue Claude Vellefaux -  
75010 PARIS  
de 177 303 €.
- la subvention de l'établissement multi-accueil sis 56, avenue Jean Moulin -  
75014 PARIS  
de 84 405 €.
- la subvention de l'établissement multi-accueil sis 143, avenue de Clichy -  
75017 PARIS  
de 291 476 €.

La fiche technique ci-jointe, détaille la situation de l'association, ses statuts, son conseil d'administration, sa situation financière et l'activité des établissements concernés.

Je vous remercie de m'autoriser à signer avec l'association France Horizon, les avenants aux conventions ci-jointes, qui fixent la subvention pour chaque établissement et dont le total est de 553 184 euros au profit des établissements.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris